

<p style="text-align: center;">Faculté des Sciences Proposition de canevas pour la Formation Doctorale</p>

Cette proposition est basée sur le canevas proposé par l'Académie Wallonie-Europe et entériné par le Conseil d'Administration de l'ULg (DOC. 14.428 / CA du 26 septembre 2007). Les aspects spécifiques à la Faculté des Sciences apparaissent en caractères gras italiques.

Contexte

Pour la préparation du doctorat, le décret de Bologne (2004) prévoit, à côté des travaux de recherche, une formation doctorale de 60 crédits rendue obligatoire par les Académies. L'étudiant doit achever cette formation avant d'être autorisé à présenter sa thèse (dissertation et présentation publique).

La formation doctorale est destinée à permettre au doctorant d'acquérir une « haute qualification scientifique et professionnelle » qui lui permette de se spécialiser dans sa discipline, de conduire à bien ses travaux de recherche et de développer son employabilité future. Elle s'articule ainsi autour de trois grands axes que sont : la formation thématique, la formation transversale et la production scientifique. Elle veut favoriser la participation active du doctorant plutôt qu'un enseignement scolaire et s'adapter à l'évolution de son travail.

S'il revient aux Ecoles Doctorales d'organiser l'offre de formation de troisième cycle, c'est en revanche au sein des Académies que doivent se définir les modalités de la formation et les critères de validation des crédits. L'Académie Wallonie-Europe a proposé un canevas visant à développer au sein de l'Académie Wallonie-Europe une formation de qualité répondant aux exigences européennes, prenant en compte la grande diversité des cultures disciplinaires et responsabilisant les collèges de doctorat dans leur mission de suivi du doctorant définie dans les règlements facultaires. Il est tenu compte de la réflexion sur l'harmonisation des validations de crédits en cours au sein du FNRS et du travail des écoles doctorales thématiques. La proposition suggère une codification souple des crédits à accorder aux différents axes, la formation s'étalant sur quelques années (3 ans), et elle ne vient en rien contrevenir aux contacts et discussions en cours entre les 3 académies en ce qui concerne les équivalences de crédits. ***La présente proposition de canevas pour la formation doctorale à la Faculté des Sciences respecte les grandes lignes du canevas de l'Académie.***

Dans l'attente d'une formation spécifique qui permettrait d'évaluer, le cas échéant, la capacité de certains étudiants à entreprendre des études de doctorat, les collèges sont invités à conditionner la poursuite de la formation et du doctorat au-delà de la première année, à la réussite avec évaluation ***d'un minimum de 15 crédits***. Chaque collège est également invité à définir, en début d'année académique, un plan de formation annuel personnalisé pour chaque doctorant, de manière à s'assurer que cet étudiant progresse régulièrement dans sa formation doctorale et son doctorat. ***Ce plan de formation doit être établi en concertation avec le comité de thèse.***

Proposition de canevas pour la Formation Doctorale (2007-2008)

Tout étudiant inscrit à la formation doctorale est amené à valider 60 crédits répartis en formation thématique, formation transversale et production scientifique. Ces formations de troisième cycle sont organisées en tout ou en partie par une ou plusieurs écoles doctorales près le FNRS. *Avec l'accord du collège de doctorat et/ou du comité de thèse*, une partie de ces formations peut être organisée en dehors d'une école doctorale proprement dite (ex. cours dans des universités étrangères, réseaux internationaux d'écoles doctorales, short course internationaux, etc.)

Formation thématique

15 crédits minimum

Cours et séminaires organisés dans le cadre d'une ou plusieurs Ecoles Doctorales / Ecoles Doctorales Thématiques près le FNRS ou acceptés comme tels par le Collège de Doctorat *qui peut déléguer cette prérogative au comité de thèse*

Un cours moyennant évaluation..... 5 crédits

Un séminaire d'une journée (assistance passive)..... 1 crédit

Formation transversale

10 crédits minimum

Formations qui permettent au doctorant de se familiariser avec des outils indispensables au développement d'une bonne recherche scientifique. Cours qui ne sont pas propres à son domaine de recherche mais qui favorisent l'acquisition d'une expérience professionnelle et partant l'employabilité future.

Exemples :

- Séjour hors ULg (min. 2 sem).....5 crédits / séjour, max. 10 crédits au total
 - Formation à la rédaction, présentation de travaux scientifiques
 - Formation à la recherche documentaire
 - Formation à la rédaction de projets de recherche
 - Encadrement didactique
 - Langues
 - Ethique de la recherche
 - Histoire des sciences / Philosophie des sciences
 - Assurance qualité / Qualité en recherche
 - Analyse statistique des données expérimentales
 - Etc....
- max. 5 crédits / cours

Production scientifique

26 crédits minimum

L'évaluation de la production scientifique est laissée à l'appréciation du collège de doctorat du domaine.

A titre indicatif, l'Académie suggère d'adopter les critères suivants :

- Au moins un article publié (ou soumis pour publication) comme auteur principal dans une revue internationale avec comité de lecture*.....**10 crédits / article**
* Le collège appréciera le cas échéant le caractère publiable d'un tel article si la décision du comité de lecture se fait attendre. *En concertation avec le comité de thèse, il appréciera éventuellement aussi le caractère international de la revue, ainsi que les dérogations à cette règle, notamment en cas de dépôt de brevet ou d'accords de confidentialité retardant la publication des résultats.*
- Participation active à au moins deux congrès internationaux dont au moins un hors de Belgique (poster ou oral).....5 crédits / congrès
- Au minimum trois conférences invitées ou présentations publiques (p.ex. au sein du département) de l'état d'avancement du doctorat..... **2 crédits / conférence**